ANNEXE 1 DU CERTIFICAT INTERNATIONAL D'APTITUDE AU TRANSPORT DE GAZ LIQUEFIES EN VRAC

Suite de la liste des produits spécifiés à la section 3 et des conditions du transport.

Produits	Conditions du transport (Numéros des citernes, etc.)
	216/19/ TO TECHNUM 9VI

(signature du fonctionnaire et/ou cachet de l'autorité délivrant le certificat)